



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 25 octobre 2022

Inscription au titre des monuments historiques du stade Chaban-Delmas de Bordeaux

Faisant suite à une instruction menée par la Conservation régionale des Monuments historiques en collaboration avec la Ville de Bordeaux, **Fabienne BUCCIO, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine a signé ce lundi 24 octobre 2022 l'arrêté qui inscrit au titre des monuments historiques le stade Chaban-Delmas de Bordeaux.** Cette décision fait suite à l'avis favorable de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA) qui s'est réunie le 19 mai 2022.

Situé en plein centre-ville, le stade historique de la ville de Bordeaux n'a pas d'équivalent en France. Conçu par les architectes Raoul JOURDE et Jacques d'WELLES dans le plus pur style Art déco, l'ancien parc Lescure est inauguré lors de la Coupe du monde de football de 1938. Après plusieurs remaniements au fil des années, il est rebaptisé en 2021 stade Chaban-Delmas en hommage à l'ancien maire de Bordeaux.

L'inscription, instruite par les services de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Nouvelle-Aquitaine et soutenue par la Ville, porte sur le stade lui-même et s'étend aux installations sportives adjacentes du domaine Lescure à l'exclusion des bâtiments du centre sportif érigés dans les années 1990.

Le complexe Chaban-Delmas était déjà labellisé comme architecture contemporaine remarquable depuis 2007. Cette nouvelle inscription au titre des monuments historiques consacre sa valeur et son intérêt au regard de l'histoire et de l'architecture.

Tout programme de réhabilitation et de transformation du site Chaban-Delmas devra désormais tenir compte des critères qui ont présidé à cette inscription.

